

Colloque « Les enjeux de l'eau », réglementations, innovations, financements

Mardi 10 mai 2011, le Synteau, avec six syndicats professionnels (Itea, GCEE, SFE, Siet, Canalisateurs de France et Profluid), organisait un colloque à Paris. Quelque 250 participants ont assisté à cette journée d'information qui a été l'occasion de débats et échanges fructueux.

Placé sous le haut patronage de Nathalie Kosciuko-Morizet, ministre de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, et de Nora Berra, secrétaire d'État chargée de la Santé, ce colloque a contribué au dialogue entre acteurs publics et privés sur les nouveaux enjeux de l'eau.

verbatim

« Quelques chiffres : en France, les services d'eau et d'assainissement, c'est 12 milliards d'euros de recettes, 110 000 emplois et 30 % du marché de l'environnement. C'est un secteur où le terme d'emplois verts prend tout son sens, et où nos entreprises sont parmi les premières au plan mondial. [...] Plusieurs défis nous attendent, notamment l'atteinte du bon état des masses d'eau. Ce défi est ce qui sous-tend l'essentiel de nos travaux et de nos débats, notre cadre commun pour les années à venir. [...]

Les objectifs du Millénaire incluent les questions d'accès à l'eau. Ils nous imposent de trouver des stratégies. Le Forum mondial de l'eau sera une excellente chance, pour nos entreprises et nos collectivités, de montrer leur

Christophe Recoura



**Odile Gauthier, Directrice de l'Eau
et de la Biodiversité (MEDDTL)**

savoir-faire. [...] Je compte également sur les entreprises pour développer des offres de service, car c'est à la fois l'existence des techniques et l'offre de service qui permet l'innovation.

C'est pourquoi je serai particulièrement attentive aux conclusions de vos travaux d'aujourd'hui. C'est tous ensemble que nous atteindrons nos objectifs.»

Première partie

Sécurité environnementale et sanitaire : des solutions innovantes et des leviers réglementaires possibles

La première table ronde de la matinée a été consacrée à la question de la réglementation, de l'innovation et de la protection du consommateur en matière de traitement de l'eau potable. Laetitia Guillotin, chef du bureau de la qualité des eaux à la Direction générale

de la Santé, a expliqué les objectifs et les méthodes de son administration – qui s'appuie en particulier sur les Agences régionales de santé et procède à une surveillance constante de la qualité de l'eau à travers un réseau de laboratoires agréés. La question des autorisations de mise sur

le marché a fait débat : les entreprises regrettent que les autorisations soient parfois trop lentes à être accordées, pour les techniques les plus innovantes comme les procédés membranaires ou les réacteurs UV. « *Toute la problématique, a souligné Laetitia Guillotin, est de trouver*

le bon équilibre entre l'exigence de sécurité, et une simplification des procédures qui permette de ne pas freiner l'innovation. » Guerric Vrillet, ingénieur développement chez Bordas-UVGermi, et Érick Dehouck, directeur général d'Aquasource et vice-président du Siet¹, ont tous les deux insisté sur la « trop grande complexité » des procédures d'agrément. Le directeur général d'Aquasource a rappelé que les technologies membranaires, par exemple, représentent déjà « un marché d'un milliard d'euros », qui pourrait doubler dans les prochaines années, avec des applications dans l'eau potable, la reuse ou le dessalement. « Je parle de technologies qui demandent d'énormes investissements en recherche et développement. Ils ne peuvent se faire que dans un cadre réglementaire favorable au développement des entreprises. Or, dans le domaine des membranes, je vis la réglementation comme un frein aux techniques que je développe. » Ce délai a d'ailleurs été confirmé par Pierre Chopard, directeur des travaux au Syndicat des eaux d'Île-de-France, qui met actuellement en place des traitements par UV dans deux usines. Ludovic Plasse, responsable commercial chez Saur et président de la

commission technique de l'UIE, a lui aussi vivement regretté que les nouveaux procédés soient soumis à des procédures d'agrément trop complexes. Il a fait part de sa crainte que « la lourdeur des procédures décourage les entreprises qui veulent innover. »

Laëtitia Guillotin a affirmé que la simplification des procédures était au cœur du nouvel arrêté en préparation sur les procédés membranaires, et Odile Gauthier a réagi sans concession aux propos des industriels: « Si la réglementation n'existait pas, un certain nombre d'entreprises présentes ici ne seraient certainement pas aussi développées. Par ailleurs, le principe de précaution est une réalité, issue d'une forte demande sociale. » Guerric Vrillet, de Bordas-UVGermi, a reconnu que le débat n'était certainement pas « celui des industriels contre les pouvoirs publics ». « Le problème est en réalité international, il faut créer, au moins, une harmonisation européenne », a souligné Érick Dehouck. La révision de la directive eau potable (98/83/CE) aurait pu être l'occasion d'une meilleure harmonisation entre les procédures à l'échelle européenne mais, comme l'a regretté Laëtitia Guillotin, « le calendrier est pour l'instant arrêté ».

Au final, les différents intervenants ont tous convenu que s'il y avait des divergences de méthode, les industriels et les pouvoirs publics étaient en accord sur les grands principes.

Réseaux : inventaire obligatoire

Deuxième table ronde de la matinée, celle consacrée à l'inventaire des réseaux et à leur mise en conformité. Jean-Pierre Rideau, de la sous-direction de l'action territoriale, de la législation de l'eau et des matières premières à la direction de l'Eau et de la biodiversité (DEB), a rappelé les grandes problématiques de l'état du réseau. « Nous sommes passés aujourd'hui d'une phase de construction du réseau à une phase de gestion patrimoniale. » Cette gestion passe par de grandes mesures qui ont récemment été édictées, notamment l'obligation faite aux maires de rendre un rapport annuel sur l'état du réseau, la mise en place d'une base de données sur internet, gérée par l'Onema, permettant de centraliser les données sur les services d'eau, et l'obligation faite aux maires (issue de la loi Grenelle) de fournir un descriptif complet du réseau. « Ceux dont les pertes seront supérieurs à un taux qui sera fixé par

¹ Syndicat des industriels des équipements du traitement de l'eau.



1. Laëtitia Guillotin, chef du bureau de la qualité des eaux, direction générale de la Santé 2. Pierre Chopard, directeur des travaux, Sedif 3. Ludovic Plasse, responsable commercial de Saur, président de la commission technique de l'UIE 4. Guerric Vrillet, ingénieur développement, Bordas-UVGermi 5. Erick Dehouck, directeur général d'Aquasource, vice-président du Syndicat des industriels des équipements du traitement de l'eau (Siet) 6. Jean-Pierre Rideau, adjoint au sous-directeur de l'action territoriale, de la législation de l'eau et des matières premières, DEB 7. Aurélie Thouet, chargée de la réglementation des matériaux, des produits et procédés de traitement de l'eau potable, DGS 8. Jacques Dolmazon, président du Syndicat des Canalisateurs de France 9. Pascal Farjot, directeur commercial France de Saint-Gobain PAM, président d'Itéa 10. Gérard Leca, PDG de Résina, président du GCEE.

décret auront l'obligation de présenter un plan d'action. » Jean-Pierre Rideau a rappelé que « le prix de l'eau est un leurre: sur 100 %, vous avez 70 % réservés aux frais de fonctionnement, et 30 % réservés pour l'autofinancement, dont les réparations. Il n'y a rien de plus simple que de baisser le prix de l'eau artificiellement, en limitant les travaux d'entretien du patrimoine... ce qui au bout de dix ans aboutit à l'obligation d'une remise à niveau qui reviendra extrêmement cher. » Chiffre particulièrement frappant: le patrimoine des services d'eau et d'assainissement, en termes de réseaux, représente « entre 220 et 280 milliards d'euros ».

Jacques Dolmazon, président du Syndicat des Canalisateurs de France, a noté que son organisation s'est investie depuis longtemps dans cette démarche d'inventaire. « Les inventaires sont, pour nous, une démarche hautement utile pour les collectivités, puisqu'elles permettent de se projeter dans l'avenir. » Jacques Dolmazon a exprimé son accord avec l'idée qu'il était préférable de ne pas repousser les travaux, ce qui aurait pour résultat « d'alourdir la charge financière ».

Gérard Leca, PDG de Résina et président du CGEE², a quant à lui rappelé l'importance de la question de la rénovation des réservoirs et châteaux d'eau. « Il s'en rénove environ 600 par an, sur un parc d'ouvrages estimé à quelque 40 000. » Et de noter qu'il serait tout de même dommage, lorsque l'on sait le niveau d'exigence en matière de traitement de l'eau potable, « de stocker de l'eau de très haute qualité dans des ouvrages qui le sont moins. »

Aurélien Thouet, de la direction générale de Santé, a rappelé les objectifs des pouvoirs publics en termes de matériaux entrant en contact avec l'eau potable: le principe essentiel est le principe d'inertie: « Un matériau doit être primaire, c'est-à-dire qu'il ne peut influencer la qualité de l'eau potable, ni en termes biologiques ni en termes physico-chimiques. » En 1999, le dispositif des ACS (attestations de conformité

² Syndicat du Génie civil, de l'eau et de l'environnement.

Christophe Recoura



verbatim

José Rizo-Martin, direction générale de l'Environnement, commission européenne

« Les travaux pour la mise à niveau de la directive eau potable ont commencé depuis sept ou huit ans, et nous sommes confrontés à une situation difficile, car l'espoir qu'un accord soit trouvé à l'échelle européenne ne s'appuie pas seulement sur l'intérêt environnemental, mais surtout sur l'intérêt industriel. On nous demande de définir des standards au niveau européen ? La commission européenne ne peut pas

faire de miracles. Les poids lourds de l'industrie de l'eau – en France, en Allemagne – n'ont déjà pas la même approche, par exemple sur la question des matériaux de construction en contact avec l'eau destinée à la consommation humaine. Dans ce contexte, définir des standards est bien difficile. Nous continuons à travailler, à dialoguer, à chercher, à avancer. Mais je n'hésite pas à dire que les intérêts industriels nous rendent la tâche difficile. »

sanitaire) a été mis en place par le ministère de la Santé, qui vérifie toutes les substances introduites dans la fabrication des matériaux. « Ce processus protège les constructeurs, puisqu'il atteste de l'innocuité des matériaux. » Un dispositif salué par Pascal Farjot, directeur commercial France de Saint-Gobain PAM et président d'Itea³, qui estime que « l'administration française a particulièrement bien fait son travail. Mais nous regrettons que les contrôles ne soient faits que sur des échantillons, et non sur site, dans nos usines. » Pascal Farjot a rappelé l'intérêt du système de certification, qui permet aux industriels de livrer des produits de qualité. Mais il a regretté que « les maîtres d'ouvrages se montrent souvent trop frileux, et hésitent à utiliser ces certifications dans leurs appels d'offres », et que la certification européenne, en revanche, se fasse aujourd'hui « a minima ». Aurélien Thouet a d'ailleurs

³ Syndicat des industriels du transport de l'eau et de l'assainissement.

précisé que cette question de l'évaluation des matériaux au contact de l'eau potable fait actuellement l'objet d'une démarche de travail volontariste d'un groupe informel composé de quatre États membres, la France, l'Allemagne, la Grande-Bretagne et les Pays-Bas.

Les fabricants se félicitent donc de l'existence du système des ACS, mais regrettent qu'elles ne concernent que l'aspect sanitaire, et non la qualité. La qualité est en effet au cœur des préoccupations des industriels, tant chez les canalisateurs que chez les professionnels du transport d'ITEA : les deux organisations s'apprentent à signer une nouvelle Charte de qualité, élaborée par un groupe de travail de l'Association scientifique et technique de l'eau et de l'environnement (Astee), avec l'objectif de convaincre les maîtres d'ouvrages de signer de plus en plus de marchés sous charte.



1. Martin Guespereau, directeur général de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse 2. José Rizo-Martin, Direction générale de l'Environnement, Commission européenne 3. Nicolas Le Pen, Direction générale de la Santé 4. Valentina Lazarova, président du groupe Reuse de l'IWA 5. Didier Haegel, directeur général de Vinci Environnement, président du Synteau 6. Bernard Saunier, président de Saunier & Associés 7. Éric Garroustet, directeur général de Cotrasol, président du SFE 7. Ronan Nedelec, responsables du service études et méthodes à la direction de la prospective, SIAAP 8. Guillaume de Larminat, directeur des opérations Veolia Eau S&T 9. Bruno Leboullenger, chef du bureau de l'énergie, Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services.

Deuxième partie

La mise en œuvre d'une politique de développement durable dans le secteur de l'eau

Deuxième thème, abordé en début d'après-midi: le développement durable appliqué à la politique de l'eau. Deux problématiques ont été abordées: le «reuse» et les énergies renouvelables.

Reuse: réglementations et perspectives

Valentina Lazarova, expert senior chez Suez-Environnement et présidente du groupe reuse de l'IWA (International water association), a procédé à un tour d'horizon mondial des pratiques en matière de reuse, mettant essentiellement en lumière les immenses différences de pratique existant d'une région à l'autre: l'eau usée retraitée est utilisée, dans le monde, pour tous les usages – depuis l'irrigation jusqu'à la réinjection dans les nappes et l'eau potable. Il s'agit d'un changement de perspective considérable: «L'eau usée commence à être considérée comme une ressource et non plus comme un déchet.» Il existe aujourd'hui dans le monde quelque deux mille usines

dédiées au reuse, et le marché est en forte croissance depuis 1995 (+25 % par an aux États-Unis, +27 % par an en Europe). «Le leader européen est indiscutablement l'Espagne, qui a pris, en 2000, une décision politique en ce sens. L'Espagne recycle aujourd'hui 400 millions de mètres cubes par an, et vise le milliard de mètres cubes.» Un objectif ambitieux, mais encore loin des réalisations de la Floride, qui utilise l'eau recyclée pour tous les usages, y compris l'eau potable. Quant à la France, «si elle a été leader dans les années 1990, aujourd'hui l'élan est tassé.»

Au nom de la Commission européenne, José Rizo-Martin a regretté qu'il n'y ait «aucune législation européenne sur la réutilisation de l'eau usée traitée. Il n'y a pas d'accord politique, et chacun fait un peu ce qu'il veut. Pourtant, l'Agence européenne de l'environnement a souligné que si l'on veut éviter de graves situations de stress hydrique, il n'y a pas de petit profit, et qu'il faut être capable d'utiliser jusqu'à la dernière goutte d'eau!»

Martin Guespereau, nouveau directeur de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, a souligné que la gestion quantitative et qualitative de la ressource est «le nouveau grand sujet pour nous». Ce sont pas moins de 72 petits bassins versants sur 200, sur le bassin, qui sont considérés comme étant «en situation de pénurie ou potentiellement en pénurie». Il a insisté sur le fait que lorsque que l'on évoque la qualité d'une rivière, à l'heure actuelle, «on ne raisonne hélas qu'en termes physico-chimiques. Ce qui veut dire qu'on ne parle pas quantité, ni température de l'eau, par exemple. Il faut aller vers une vision globale: qu'est-ce que c'est qu'une rivière qui fonctionne? On est encore très loin de cette compréhension.» Selon Martin Guespereau, il devient patent que le fait de rejeter de l'eau usée dans le milieu naturel n'est pas toujours judicieux. «C'est pourquoi le reuse va rentrer par des portes auxquelles on ne s'attendait pas, par exemple, la limitation des rejets d'eaux usées.» Il a enfin déploré le

fait que les stations d'épurations qui s'ouvrent aujourd'hui soient deux fois plus énergivores que celles qui existaient avant, « *parce qu'elles sont plus compactes. Économiquement, la reuse peut être beaucoup plus intéressante.* »

Réaction de Didier Haegel, directeur général de Vinci Environnement et président du Synteau : « *Oui, le traitement exigé aujourd'hui par les maîtres d'ouvrages est plus gourmand en énergie. Mais si les donneurs d'ordre nous demandent des stations plus compactes, c'est parce qu'ils n'ont plus le foncier permettant de faire autrement.* » Au-delà, Didier Haegel a précisé que « *les industriels savent tout faire, en matière de reuse.* » Mais pour quel usage ? quelle demande ? En France, la reuse est très limitée. « *Les constructeurs estiment que les eaux usées traitées constituent une source intelligente et écologique d'économies d'eau, qui doit s'exercer dans des conditions elles aussi intelligentes... Nous souhaitons que les usages soient élargis.* »

La direction générale de la Santé, représentée par Nicolas Le Pen (Bureau de la qualité des eaux), a précisé l'esprit de l'arrêté d'août 2010 sur la réutilisation des eaux usées. « *Il définit une procédure et quatre niveaux de qualité, ainsi que les contraintes d'usage qui vont avec.* » Une demande a été diligentée par la DGS pour centraliser les retours d'expérience, mais elle n'a permis de récolter que les données de douze sites. « *Nous n'avons pu étudier les données que de 2,3 millions de m³ – à comparer aux 400 millions traités par l'Espagne chaque année.* » Si l'arrêté peut sembler contraignant, a conclu Nicolas Le Pen, il a le mérite d'exister et d'avoir débloqué une situation « *qui était bloquée faute de réglementation* ».

Sur la question du risque sanitaire, Valentina Lazarova a fait le point sur les différentes approches – celle de l'OMS et celle des États-Unis. Elle a indiqué qu'avec les normes les plus sévères en vigueur aux USA, le risque sanitaire est infime – « *le risque*



d'infection virale est inférieur à un sur un milliard pour l'eau potable issue du reuse, alors que le risque toléré pour l'eau potable est de un sur 100 000. »

José Rizo-Martin a conclu l'atelier en montrant la difficulté de la mise en place d'une réglementation européenne. Le sujet est actuellement à l'étude, et des échéances devraient être dévoilées prochainement.

Économies d'énergie : l'État accompagnera l'innovation

Le deuxième atelier de l'après-midi a été consacré à la question de la récupération de l'énergie issue du cycle de l'eau – énergie que Bernard Saunier, président de Saunier & Associés, appelle « *l'énergie fatale* », parce qu'elle se perd dans la nature. Pour Bernard Saunier, il est tout à fait possible de chauffer les bâtiments à partir de « *mix énergétiques* » – 10 % d'énergie fossile pour faire face aux périodes de pointe, et 90 % d'énergie renouvelable.

Exemple typique « d'énergie fatale » facilement récupérable : la chaleur véhiculée par les réseaux d'eaux usées. Les réseaux de transport existent déjà, et il suffit de récupérer la chaleur grâce à une pompe à chaleur pour produire une eau chaude à 60°. La ville de Nanterre va par exemple inaugurer un écoquartier dans lequel 600 bâtiments sont ainsi chauffés à partir d'un réseau de chaleur basé sur les eaux usées. « *D'autres systèmes sont*

possibles, explique Bernard Saunier, par exemple, récupérer la chaleur produite par une usine et l'utiliser, via les réseaux d'assainissement, pour chauffer des bâtiments. »

Éric Garroustet, directeur général de Cotrasol et président du SFE¹ a expliqué les grands principes du forage géothermique, autre source potentielle importante d'énergie renouvelable. Il a insisté sur le fait qu'il s'agit là d'une technique extrêmement prometteuse, mais qui exige un encadrement pour ne pas mettre en péril la qualité des nappes phréatiques.

Autre source d'énergie : la valorisation des boues, comme l'a expliqué Ronan Nedelec, responsable du service études et méthodes à la direction de la prospective du Siaap². Deux techniques existent : la digestion des boues permettant de les transformer en biogaz, qui peut ensuite être directement brûlé en chaudière, ou produire de l'électricité par cogénération. Deuxième possibilité : la valorisation directe par incinération ou pyrolyse des boues – au rendement plus faible. Toutes ces techniques sont actuellement utilisées par le Siaap, et « *nous menons des études sur la possibilité de réinjecter le biogaz épuré dans le réseau de gaz naturel, voire de le transformer*

¹ Syndicat national des entrepreneurs de puits et de forages pour l'eau et la géothermie

² Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne.

en gaz naturel liquide. » Guillaume de Larminat, directeur des opérations chez VWS Municipal, a également détaillé les stratégies de constructeurs pour valoriser les boues. « Nous nous devons d'être prêts à répondre aux demandes des clients. Sur la question des boues, nous travaillons depuis une quinzaine d'années et nous avons développé énormément de procédés. Depuis 2006, nous sommes rentrés dans l'ère de la valorisation énergétique, puisque les maîtres d'ouvrage peuvent dorénavant vendre l'énergie issue de la valorisation. » Guillaume de Larminat a toutefois mis en garde les maîtres d'ouvrage sur une approche consistant à faire plus attention à la consommation énergétique des stations... qu'à la qualité de l'eau rejetée. « Les maîtres d'ouvrage doivent définir très clairement ce qu'ils souhaitent. On ne peut pas forcément avoir en même temps le

traitement membranaire, des stations compactes, l'externalisation du traitement de toutes les boues... et l'autonomie énergétique. »

Côté pouvoirs publics, le représentant du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, Bruno Lebourdier, (direction générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services - DGCIS), a fait part de ses attentes vis-à-vis des constructeurs. « Nous avons la préoccupation du coût pour les consommateurs. Nous voulons garder une énergie peu chère – la France produit le kWh le moins cher d'Europe. Or on sait que l'investissement dans les énergies renouvelables génère un surcoût. Il nous faut donc contrôler de près tout cela. De même, nous veillons à ce que les subventions soient soutenables – on ne peut pas construire une politique industrielle durable sur des choses aussi précaires

que les subventions de l'État. » Le ministère préfère visiblement accompagner les projets innovants, et pourrait accorder « des aides allant de 25 à 40 % sur la R & D ».

Enfin, les questions fiscales ont été abordées, Guillaume de Larminat regrettant les projets du gouvernement en matière de TVA: « Tel que l'on comprend le projet, toute autoconsommation du biogaz produit sur un site de traitement des eaux usées serait soumise à TVA ; ce serait une décision qui irait malheureusement à l'encontre des incitations actuelles pour une démarche d'amélioration du bilan carbone de ces installations ». Il a également regretté l'enterrement de la taxe carbone – ce à quoi Bruno Lebourdier a répondu que cette taxe, « sortie par la fenêtre en France, pourrait bien rentrer par la grande porte européenne ».

Troisième partie

Planification, financement et organisation des acteurs

La dernière table ronde a permis d'aborder les questions de programmation et de planification. Le député du Pas-de-Calais et président du Comité national de l'eau, André Flajolet, a rappelé les objectifs du Grenelle et donné plusieurs orientations fondamentales (voir encadré page suivante).

Bruno Rakedjian, chef de projet Eaux résiduaires urbaines à la DEB, a fait le bilan de l'application de la directive Eaux résiduaires urbaines (DERU), qui a permis la remise aux normes des stations d'épuration: « Fin 2006, 146 stations étaient non conformes. Il en reste une vingtaine

aujourd'hui. Seules deux stations n'ont pas commencé les travaux. » Le grand enjeu restant est celui des petites collectivités. Olivier Thibault, directeur général de l'Agence de l'eau Artois-Picardie, a confirmé que l'application de la DERU a été un aspect essentiel de la politique des dernières

Alvaro Yanez



1



2



3



4



5

1. Olivier Thibault, directeur général de l'Agence de l'eau Artois-Picardie 2. Bruno Rakedjian, chef de projet eaux résiduaires urbaines à la DEB 3. Alexis Delaunay, chargé du contrôle des usages et de l'action territoriale, Onema 4. Sophie Costedoat, direction générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services 5. André Flajolet, député du Nord-Pas-de-Calais.

années – cette politique a représenté 273 millions d’euros sur le IX^e programme de l’Agence. « *Nous allons plus loin que ce qui est demandé par l’Europe, puisque nous anticipons la non-conformité, en prenant en compte les stations qui deviendront non conformes en 2013.* » À présent, c’est bien le bon état des masses d’eau qui est en ligne de mire. « *Nous essayons de considérer tous les impacts provoqués par l’homme sur l’eau, sous tous les aspects, qualitatifs et quantitatifs. Nous définissons des objectifs, et nous en sortons une feuille de route. Pour cela, il est indispensable de travailler en étroite collaboration avec tous les acteurs – notamment l’Onema.* » Ce dernier organisme (l’Observatoire national de l’eau et des milieux aquatiques) apporte sa pierre à l’édifice, comme l’a expliqué son directeur des usages et de l’action territoriale, Alexis Delaunay, notamment en organisant l’expertise dans le domaine de l’eau et en assurant la coordination technique du système d’information sur l’eau. L’Onema contribue également à la police de l’eau, en contrôlant sur le terrain les usages, sous l’autorité des préfets. Cette police permet, au-delà du constat des infractions, de mesurer les avancées des programmes de mesures.

Aides ministérielles

Enfin, Sophie Costedoat, de la DGCIS du ministère de l’Économie, a détaillé quelques-unes des aides que son ministère peut accorder, notamment à travers le Comité stratégique des éco-industriels (Cosei). « *Nous avons la préoccupation que nos industriels conservent des parts de marché, et nous sommes en mesure de les aider.* » Par le biais, en particulier, des pôles de compétitivité (dont trois sont consacrés aux recherches sur l’eau), et par celui des appels à projets dans le cadre du FUI (Fonds unique interministériel), qui a permis de soutenir 886 projets innovants depuis 2005.



Alvaro Yáñez

André Flajolet, député du Pas-de-Calais, président du Comité national de l’eau

verbatim

Qu’est-ce que le Grenelle ? C’est ce qui nous permettra d’arrêter de dépenser à tout va cette matière première limitée qu’est l’eau. Il faut aller jusqu’au bout des outils que nous avons créés en 2006 avec la loi sur l’eau, c’est-à-dire faire en sorte de faire payer la facture à ceux qui consomment et à ceux qui salissent : les agriculteurs, les collectivités, les industriels et les particuliers. [...]

Sommes-nous capables en France de donner des incitations fortes pour que les gestionnaires de l’eau soient des gens représentatifs d’un territoire ? De ce point de vue, 30 000 services d’eau et d’assainissement en France, c’est 27 000 de trop. Nous résoudrons ce problème par la carotte et le bâton. Nous n’aiderons plus les gens qui ne seront pas capables, en 2015, de nous livrer l’information sur leur réseau patrimonial – les gens qui gèrent des systèmes, mais qui ne savent pas ce qu’ils gèrent. Nous n’accepterons plus de subventionner ceux qui ont des réseaux qui fuient à 40, 50, 60 %. Nous ne pouvons plus accepter de pomper 1 000 litres dans la ressource pour en distribuer 300. [...]

Avons-nous les moyens de financer le Grenelle ? tous ceux qui se sont exprimés ici, aujourd’hui, ont une partie de la solution. Les Agences de

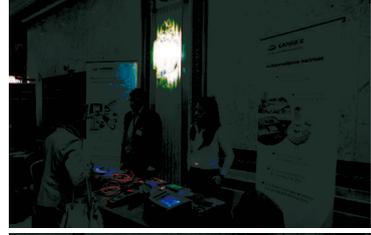
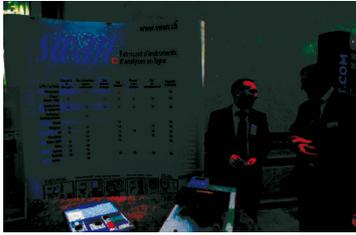
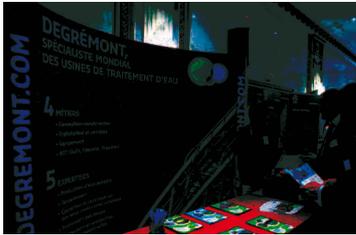
l’eau ont une certaine liberté. Je dis que si nous avons l’ambition politique, environnementale et humaine, oui, nous pouvons aller au bout du Grenelle. Il faut que tout le pays soit concerné, que le Grenelle ne soit pas un outil de spécialistes, mais un outil de société. Il y a un effort gigantesque à faire dans le domaine de la pédagogie. [...]

J’ajoute enfin qu’il va falloir affirmer notre action – celle des Agences, des collectivités – de solidarité internationale. On dit toujours : il y a de l’eau sur la Terre. Non ! Il y a de la terre sur l’eau. L’eau est un élément majeur, mais non accessible pour un grand nombre de populations. Il doit se mettre en place une économie du partage. Depuis que vous avez commencé vos travaux, ce matin, le manque d’eau potable a sans doute fait environ deux cents morts. Nous ne pouvons pas, vous ne pouvez pas être présents au Forum de Marseille, sans dire que nous avons un message à la dimension du monde. Par la volonté politique et la capacité industrielle que nous avons, nous avons des messages à faire passer. Cette volonté politique, elle n’est pas de droite ou de gauche : c’est la conscience que nous avons une richesse, que nous devons la protéger, la partager, la réparer et surtout, l’économiser.

Colloque organisé par

Synteau

LES CONCEPTEURS ET CONSTRUCTEURS
DU TRAITEMENT DE L'EAU



Entreprises partenaires

